



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COUR D'APPEL DE PARIS
SERVICE RÉGIE
34 Quai des Orfèvres
75055 Paris Cedex 01
Tél : 01.44.32.51.23
Fax : 01.44.32.75.86
Courriel : regie.ca-paris@justice.fr

Objet : RIB pour consignation expertise

Maître, Madame, Monsieur

Vous souhaitez effectuer le versement d'une provision pour expertise par virement. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous nos coordonnées bancaires à communiquer à votre banque.

Dans l'ordre de virement, il devra impérativement être indiqué :

- C7
- le numéro de RG de la Cour d'Appel figurant sur l'ordonnance ou arrêt ordonnant l'expertise
- le nom (préciser le NOM de jeune fille) et prénom OU nom de l'organisme qui paye
- le nom de la personne pour laquelle la consignation est versée (consignataire désigné dans la décision).

Les paiements non identifiés ne pourront pas être enregistrés.

La décision ordonnant la provision doit impérativement être communiquée au préalable au service de la régie.

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000223	90	TPPARIS RGF
Identifiant International de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000 0010 0022 390	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

COUR D'APPEL DE PARIS

RÉGIE AVANCES ET RECETTES

C.RIBEIRO

Régisseur d'avance et de recettes